

# Air Liquide lance une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

## **Contacts:**

### **Direction de la Communication**

Anne Bardot  
+33 (0)1 40 62 50 93  
Anette Rey  
+33 (0)1 40 62 51 31

### **Relations Investisseurs**

Virginia Jeanson  
+33 (0)1 40 62 57 37  
Annie Fournier  
+33 (0)1 40 62 57 18

### **Service actionnaires**

Laurent Dublanquet  
+33 (0)1 40 62 51 86  
Romain Boizette  
+33 (0)1 40 62 53 61

Air Liquide annonce une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés du Groupe adhérentes au Plan d'Epargne de Groupe France (PEGF) ou au Plan d'Epargne de Groupe International (PEGI), ainsi qu'aux préretraités et aux retraités ayant conservé des avoirs dans le PEGF.

Cette opération, qui s'inscrit dans la politique de développement de l'actionariat salarié du Groupe, couvrira environ soixante-dix pays, sous réserve de l'obtention des autorisations requises dans certains de ces pays. Air Liquide souhaite ainsi renforcer le lien existant avec ses collaborateurs et les associer de façon encore plus étroite au développement et aux résultats du Groupe.

Le prix de souscription des actions a été fixé à 80,70 euros, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide constatés sur Eurolist d'Euronext Paris SA lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 29 octobre 2013, jour de la décision du Président-Directeur Général ayant arrêté de manière définitive les dates de la période de souscription et le prix de souscription, diminuée d'une décote de 20 % et arrondie au centième d'euro supérieur. Ce prix n'est pas applicable à l'opération mise en œuvre aux Etats-Unis où un prix a été fixé, compte tenu de la réglementation locale applicable.

L'opération portera sur un nombre maximum de 750 000 actions de 5,50 euros de valeur nominale chacune, soit un montant nominal maximum de 4,125 millions d'euros.

La période de souscription aura lieu du 4 novembre 2013 au 14 novembre 2013 à minuit, heure de Paris.

Les nouvelles actions seront immédiatement assimilées aux actions anciennes et bénéficieront des mêmes droits. En particulier, elles donneront droit à toute distribution de dividende dont le paiement serait décidé postérieurement à leur création. L'admission de ces actions aux négociations sur le marché Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN :

## **Prochains rendez-vous**

### **Salon Actionaria :**

22 et 23 novembre 2013

### **Résultats annuels 2013 :**

18 février 2014

FR0000120073) sera demandée dans les meilleurs délais après la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Les nouvelles actions seront inscrites en compte nominatif pur et bloquées pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévu par les réglementations applicables en France et dans les pays participants.

### **Mention spécifique pour l'international**

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Air Liquide. Dans les pays où la réglementation applicable requiert l'obtention d'autorisations ou la réalisation de formalités de dépôt, d'information ou autres, les salariés concernés ne pourront souscrire à l'offre que si les autorisations sont obtenues ou les démarches achevées dans les délais requis.

Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux Etats-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission et ne peuvent être offerts ou cédés aux Etats-Unis que dans le cadre d'opérations qui ne requièrent pas d'enregistrement au titre du Securities Act des Etats-Unis de 1933.

*Ce communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (5°) et 212-5 (6°) du règlement général de l'AMF et de l'article 14 de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005, diffusé sous forme de communiqué conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.*

**Air Liquide est leader mondial des gaz pour l'industrie, la santé et l'environnement**, présent dans **80 pays** avec **près de 50 000 collaborateurs**. Oxygène, azote, hydrogène, gaz rares sont au cœur du métier d'Air Liquide, depuis sa création en 1902. A partir de ces molécules, Air Liquide réinvente sans cesse son métier pour anticiper les défis de ses marchés présents et futurs. Le Groupe innove au service de la société, tout en s'attachant à allier croissance rentable et régularité de ses performances.

**Technologies innovantes** pour limiter les émissions polluantes, réduire la consommation énergétique de l'industrie, valoriser les ressources naturelles, ou développer les énergies de demain, comme l'hydrogène, les biocarburants ou l'énergie photovoltaïque... Oxygène pour les hôpitaux, santé à domicile, contribution à la lutte contre les maladies nosocomiales... Air Liquide combine ses nombreux produits à différentes technologies pour développer des applications et services à forte valeur ajoutée, pour ses clients et la société.

**Partenaire dans la durée**, le Groupe s'appuie sur l'engagement de ses collaborateurs, la confiance de ses clients et le soutien de ses actionnaires, pour élaborer une vision long terme de sa stratégie de croissance compétitive. La **diversité** de ses équipes, de ses métiers, de ses marchés et de ses géographies assure la solidité et la pérennité de son développement, et renforce sa capacité à conquérir en permanence de nouveaux territoires pour repousser ses propres limites et construire son futur.

**Air Liquide explore tout ce que l'air peut offrir de mieux pour préserver la vie, et s'inscrit dans une démarche de Responsabilité et de développement durable**. En 2012, son chiffre d'affaires s'est élevé à **15,3 milliards d'euros** dont 82% hors de France. Air Liquide est coté à la Bourse d'Euronext Paris (compartiment A) et membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.